

LIÈGE-BASTOGNE-LIÈGE ESPOIRS 2024

Samedi 13 avril 2024
Bastogne - Blegny-Mine
Départ : 12h15
Arrivée : 16h45

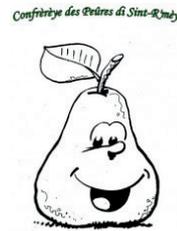


38ème édition

Épreuve du calendrier Européen – ME 1.2 U23-U.C.I.
Épreuve comptant pour le Challenge Raymond POULIDOR



Royal Cyclist's Pesant Club Liégeois



RESTAURANT - TRAITEUR
« LE CHALET »
Rue Lambert Marlet, 23, 4670 Blegny
Tél : 04 / 387. 56 . 16
Email : cedric@le-chalet.be



38ème Liège-Bastogne-Liège Espoirs

Épreuve du calendrier Européen - ME 1.2 U-23
Challenge Raymond POULIDOR

Samedi 13 avril 2024

Organisation du Royal Cyclist's Pesant Club Liégeois

Président- Relations publiques : LAMBERT Fernand, rue du Vicinal 37, 4670 Blegny
+ 32 (0) 495 49 17 76

Directeur de course : WAUCOMONT Roger + 32 (0) 473 62 06

Coordinateur sécurité : BONNY Serge + 32 (0) 472 75 35 53

Sécurité - Responsable itinéraire : BONNY Serge et BOURSE Alain + 32 (0) 473 78 09 61

Accueil presse - Échelon course - Invités : FRÉRARD Désiré + 32 (0) 478 27 36 73 et BOUVRY Nathalie

Service médical : WARZÉE Fabien + 32 (0) 475 37 65 93

Service secours : DEUX AMBULANCES ARRIVÉE POSTE SECOURS : INS-MOREAU

Trésorerie : CLÉMENT José + 32 (0) 477 41 69 91

Site de départ : NICOLAY Jean + 32 (0) 498 82 67 67

Site d'arrivée : DEBY Christian + 32 (0) 496 15 51 15

Speaker départ : RAMELOT Serge

Speaker arrivée : RAMELOT Serge



Commissaires

Président U.C.I : ROUZIÈRE Mickael

Juge à l'arrivée : CRASSET Guy

Commissaire 2: SMEYERS Ludo

Commissaire 3: TONGLET Bernard

Commissaire 4: WILLEMS Cédric

Opération transpondeur : VAN STEEN Freddy

Administration : VAN HOUTE Sabine

Commissaire moto 1 : BURGUET Patrick

Commissaire moto 2 : GÉRARD François

Pilote moto : BETTONVILLE Jean-Marc

Délégué technique : WILLEMS Cédric



Photo finish

Liège : BOURDOUX Jean



Wallonie

Opérations de départ

Radio : 164.63125 MhZ Canal 1

Télécom team jury : HAVELANGE Michel

Commissaire radio team : HAVELANGE Freddy

Info moto : PLOMB Rudy



Opérations de départ

Permanence de départ : Samedi 13 avril 2024, Centre Sportif, rue Gustave Delperdange 6600 BASTOGNE, 1er étage

Remise des dossards et documents de course : À la permanence, de 9h00 à 10h00

Réunion OBLIGATOIRE des directeurs sportifs : Centre Sportif, 6600 BASTOGNE, 1er étage, à 10h00

Tirage au sort des voitures : Centre Sportif, 6600 BASTOGNE, 1er étage, à 10h30

Réunion des signaleurs motos et Police : Centre Sportif, 6600 BASTOGNE, 1er étage, à 11h00

Vestiaires - Douches : Centre Sportif, rez-de-chaussée, 6600 BASTOGNE, à partir de 9h00

Parking des équipes : Centre Sportif, 6600 BASTOGNE, suivre les instructions des signaleurs

Parking officiels : Centre Sportif, 6600 BASTOGNE, suivre les instructions des signaleurs

Signatures feuilles de départ : Centre Sportif, 6600 BASTOGNE, de 10h45 à 11h50

Distance de l'épreuve : 175 km

Heure de départ : 12h15

Opérations d'arrivée

Permanence d'arrivée : CLADIC, rue Lambert Marlet 17, 4670 BLEGNY, de 16h30 à 19h00

Vestiaires - Douches : CREF, rue Lambert Marlet, 4670 BLEGNY

Locaux contrôles dopage : CREF, rue Lambert Marlet, 4670 BLEGNY

Local commissaires UCI et classements : CLADIC, rue Lambert Marlet 17, 4670 BLEGNY

Paiement des prix via RLVB.

Remboursement des dossards - Remise des transpondeurs : Cafétéria de Blegny-Mine, rue Lambert Marlet, 4670 BLEGNY

Local presse : CLADIC, rue Lambert Marlet 17, 4670 BLEGNY Parking Presse (bandeau vert) : après ligne d'arrivée

Parking véhicules officiels - police signaleurs motos : Parking à droite après la ligne d'arrivée

Parking véhicules équipes (bandeaux jaunes) et signaleurs motos : Au rond-point, tout droit, suivre déviation parking fléché

Parking ouverture course, sécurité, président UCI, commissaires, direction course muni d'un "A",

Police : franchissent la ligne d'arrivée

Parking des véhicules techniques des équipes (bandeau bleu) : parking de Blegny-Mine, rue Lambert Marlet, 4670-BLEGNY avant 15h00

Côtes

GPM 1 : Côte de Mont le Soie (km 78,2)

GPM 2 : Côte de Wanne (Km 86,4)

GPM 3 : Côte de Stockeu (Km 93,0)

GPM 4 : Côte la Haute Levée (Km 97,3)

GPM 5 : Côte de la Vecquée (Km 120,8)

GPM 6 : Côte de La Redoute (Km 137,8)

GPM 7 : Côte de Nessonvaux (Km 156,1)

GPM 8 : Côte de de Bolland (Km 169,4)

Top 5 de l'édition 2023

1ère place : BUSATTO Francesco (Italie) en 4:32:00

2ème place : HUBY Antoine (France)

3ème place : DE PRETTO David (Italie)

4ème place : DEBRUYNE Ramses (Belgique)

5ème place : RAFFERTY Darren (Italie)

Hopitaux

CLINIQUE SAINTE-THÉRÈSE : Chaussée de Houffalize, 6600 BASTOGNE +32 (0) 6 124 01 11

CLINIQUE REINE ASTRID : rue Devant les Religieuses, 4960 MALMEDY +32 (0) 80 79 31 11

CHU D'OURTHE-AMBLÈVE : rue Grand-Fossés 31-33, 4130 ESNEUX +32 (0) 4 380 27 91

CHR DE LA CITADELLE : Boulevard du XXème de Ligne 1, 4000 LIÈGE +32 (0) 4 321 61 11

CHU B35 : Domaine Universitaire du Sart-Tilman, 4000 LIEGE +32 (0) 4 366 71 11

CHU MONTLÉGIA : Boulevard Patience et Beaujonc 2, 4000 LIÈGE +32 (0) 4 355 50 00

Règlement

Article 1 - ORGANISATION

LIEGE BASTOGNE LIEGE Espoirs (U23) est organisée par le Royal Cyclist'S Pesant Club Liégeois Asbl (RCPCL), rue du Vicinal 37 – 4670 – BLEGNY – Belgique, sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale (UCI) et de la RLVB.

Elle se dispute le samedi 13 avril 2024 sur une distance de 175 km

Le départ a lieu à 12h15 à BASTOGNE Rue Gustave Delperdange, Hall sportif, l'arrivée est fixée à BLEGNY, face au CLADIC, rue Lambert Marlet 21 aux alentours de 16h45.

Article 2 - TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux coureurs U23, elle est inscrite au calendrier UCI.

L'épreuve est classée en classe 1.2 – U 23. Conformément au règlement UCI, elle attribue les points suivants aux huit premiers :

40 – 30 – 16 – 12 – 10 – 8 – 6 – 3 points.

Article 3 - PARTICIPATION

Conformément à l'article 2.2.005 du règlement de l'UCI, l'épreuve est ouverte, sur invitation, aux équipes belges et étrangères suivantes : Equipes Continentales, Equipes Nationales et Régionales, Equipes de clubs.

Conformément à l'article 2.2.003 du règlement de l'UCI, le nombre de coureurs par équipe est de minimum 4 et de maximum 6 coureurs. Maximum 176 coureurs sont autorisés à prendre le départ. L'itinéraire horaire se trouve dans la brochure officielle. Cet itinéraire détaillé sera tenu à disposition des coureurs et suiveurs accrédités à la permanence de départ.

La participation à LIEGE BASTOGNE LIEGE Espoirs implique la connaissance du présent règlement et son acceptation intégrale. Tout cas non prévu sera tranché par les Commissaires de course suivant le règlement de l'UCI pour la côté sportif ou par la direction de l'épreuve pour le côté organisation.

Article 4 - PERMANENCE

La permanence de départ se tient le samedi 13 avril 2024, au Centre sportif de Bastogne, Rue Gustave Delperdange, 6600 Bastogne, au 1er étage de 09h00 à 10h00.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se font à la permanence de 09h00 à 10h00.

La réunion des Directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des Membres du Collège des Commissaires est fixée à 10h00 et aura lieu à la permanence. La présence des Directeurs sportifs est OBLIGATOIRE.

Les Directeurs sportifs peuvent suivre la course (munis d'un Laissez-passer délivré par la Direction de course) dans la file prévue et à la place déterminée par le tirage au sort effectué par le Collège des Commissaires.

La permanence d'arrivée se tient le samedi 13 avril 2024, au CLADIC rue Lambert Marlet 21 à 4670 BLEGNY, de 16h30 à 18h30. Tous les suiveurs doivent être en possession d'une carte officielle remise par l'organisateur.

Article 5 – RADIO-TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence 164.63125 MhZ Canal.

Article 6 – ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par deux véhicules du RC Pesant CL Asbl.

Article 7 – FLECHAGE – SIGNATURE – DOSSARDS – PHOTO FINISH

L'itinéraire de l'épreuve est entièrement fléché au moyen de flèches directionnelles noires sur fonds jaune.

Cette signalisation n'engage en aucun cas la responsabilité de l'organisation, les coureurs étant supposés connaître le parcours. La plus stricte observance du Code de la route et la plus grande prudence sont recommandées aux concurrents et aux suiveurs.

Zones rouges – En vue de garantir au maximum la sécurité des coureurs et des autres acteurs de la course, des ZONES ROUGES sont prévues. Le début et la fin de ces zones sont signalés par un panneau rouge avec lettres noires, la fin par des lettres noires barrées.

Il est INTERDIT à TOUS les véhicules (motos comprises) de dépasser les coureurs dans ces zones.

Itinéraires bis (Way-Out / Way-In) – A certains endroits du parcours des Itinéraires Bis (lettres noires sur fonds rouges) permettent aux suiveurs de rejoindre l'avant de la course.

Signature – Chaque coureur est OBLIGE de signer la feuille de départ et de se présenter avec son équipe complète entre 10h45 et 11h50 au podium de départ. Une liste de passage est remise aux Directeurs sportifs à la permanence de départ.

Dossards – Les coureurs ont l'obligation de fixer deux dossards et la plaque de cadre remis par l'organisation. Une caution de dix (10) euros sera réclamée par coureur pour les deux dossards et la plaque de cadre. Cette caution sera restituée à l'arrivée, lors de la remise des deux dossards et de la plaque de cadre en bon état et **NON MODIFIÉS ou DÉTERIORÉS**.

Photo finish – Les classements et temps sont réalisés par le système Photo-Finish de la RLVB

Article 8 – ZONE DE RAVITAILLEMENT – ZONE DE COLLECTES

En dehors du ravitaillement autorisé au départ des véhicules des Directeurs sportifs (à partir du 30ème et jusqu'à 20 km de l'arrivée) des Zones de Ravitaillement et de Collectes sont prévues :

- HONVELEZ Km 62,7
- Sommet de la côte de la HAUTE LEVÉE Km 97,6
- Sommet de la côte de la VECQUÉE Km 120,8
- LOUVEIGNE Km 144,7

Le ravitaillement se fait à pied, à droite de la route, par le personnel d'accompagnement des équipes.

Article 9 – SOINS MÉDICAUX

Les soins médicaux en course sont exclusivement assurés par le médecin de l'épreuve. Deux ambulances suivent l'entièreté du parcours.

Article 10 – DELAIS EN COURSE – DELAIS D'ARRIVÉE

Lors de l'épreuve, les coureurs attardés de plus de 5 minutes sur le groupe principal seront mis hors course. Ils devront retirer leurs dossards et plaque de cadre. Un bus et une camionnette suivront l'épreuve afin de recueillir les éventuels abandonnés.

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur (Art.2.3.039 du règlement UCI).

Article 11 – CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- Classement individuel
- Classement des Monts

Dans chacun des huit monts, il est attribué respectivement 4, 2 et 1 point(s) aux 3 premiers coureurs classés au sommet du mont. Le coureur doit terminer l'épreuve pour pouvoir prétendre à son prix. En cas d'ex-aequo au classement des monts, c'est le meilleur classement à l'arrivée de l'épreuve qui départage les coureurs ex-aequo. Le vainqueur reçoit un trophée.

Chaque mont est annoncé par un panneau « sommet à 1000 mètres ». Au sommet une ligne blanche est tracée au sol et un drapeau blanc est agité par un responsable.

Article 12 – PRIX

Classement individuel – Le total général des prix attribués à l'occasion de l'épreuve est de : 6.010€ - 20 prix – paiement par la RLVB directement aux fédérations.

1er – 2425€, 2ème – 1210€, 3ème – 607€, 4ème – 305€, 5ème – 240€, 6 et 7ème – 180€, 8 et 9ème – 118€, 10 au 20ème – 57€.

Classement des monts – Un trophée.

Article 13 – ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. Les opérations de contrôle médical s'effectueront sous l'autorité de l'UCI, de la RLVB et des officiels désignés.

La législation antidopage du Gouvernement de la Communauté Française de Belgique s'applique conformément au Décret sur la lutte contre le dopage pris par ce Gouvernement.

Le contrôle antidopage a lieu au CREF, rue Lambert Marlet 23 à 4670 – BLEGNY (l'endroit est identifié et l'itinéraire pour s'y rendre est fléché). Tout coureur a l'obligation de s'assurer personnellement s'il doit subir le contrôle antidopage. L'organisateur et l'inspecteur médical veillent à l'affichage, à la ligne d'arrivée et à l'entrée du local prévu, de la liste des N° de dossard des coureurs devant subir le contrôle.

Article 14 – PROTOCOLE

Conformément à l'article 1 .2.112 du règlement de l'UCI, les coureurs suivants doivent se présenter au protocole :

- Les trois premiers de l'épreuve
- Le lauréat du Grand prix des Monts

Ils se présenteront dans un délai maximum de DIX (10) minutes après leur arrivée.

Article 15 – PÉNALITÉS

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.

Article 16 – DECISIONS – FORFAIT – COMPORTEMENT

Décisions – Toutes décisions du Collège des Commissaires sera communiquée à la Direction de l'Organisation qui se charge de sa diffusion, il en est de même pour les classements.

Forfait – En cas de forfait d'une équipe enregistrée à l'UCI, le signataire de l'engagement et l'équipe qu'il représente seront solidairement redevables à l'organisateur d'une indemnité forfaitaire égale au barème édicté par l'UCI.

Comportement – Les organisateurs ne reconnaissent aucune dette que pourraient contracter les directeurs sportifs, le staff ou les coureurs. Les membres de chaque équipe sont tenus de veiller à la propreté et au bon état des lieux mis à leur disposition. Tout comportement indiscipliné sera pénalisé suivant le barème édicté par l'UCI.

Article 17 – OFFICIELS DE LA COURSE

Les officiels chargés d'assurer l'organisation générale et le bon fonctionnement de l'épreuve sont :

- Le Président de l'organisation : Fernand LAMBERT (+ 32 495 49 17 76)
- Le Directeur de course : Roger WAUCOMONT (+ 32 473 62 06 13)
- Le Coordinateur de sécurité : Serge BONNY (+32 472 75 35 53)
- Le Régulateur moto

En collaboration avec la Direction de l'organisation, le Président et le Collège des Commissaires.

Itinéraire

Rassemblement de départ : Hall Sportif, Rue Gustave Delperdange, Bastogne

Signature : de 10h45 à 11h50, Hall Sportif, Bastogne

Départ fictif : à 12h15, Hall Sportif, Bastogne

Départ réel : à 12h25, Carrefour N834/N854, tout droit

KILOMÈTRES		PASSAGES	ITINÉRAIRE		HORAIRES
parcourus	à parcourir				40km/h
0	175	N834	Savy		12h25
8,1	166,9		Bertogne		12h38
10,6	164,4	N826	Gives - VIRAGE SERRÉ À GAUCHE		12h44
21,6	153,4		Savy		12h57
28	147	N30	Noville		13h07
35,5	139,5		Viessoule - VIRAGE À DROITE		13h18
39,6	135,4	N838	Tavigny		13h24
54,1	120,9	N838	Limerlé		13h46
59,2	115,8	N68	Bovigny		13h54
65,7	109,3	N68	Vielsalm		14h04
70,5	104,5		Burtonville		14h14
78,2	96,8		CÔTE DE MONT LE SOIE - GPM 1		14h22
82,7	92,3	N68	Grand-Halleux		14h29
86,4	88,6		CÔTE DE WANNE - GPM 2		14h35
87	88		Wanne - DESCENTE RAPIDE		14h37
93	82		CÔTE DE STOCKEU - GPM 3		14h45
94	81		STAVELLOT		14h47
97,3	77,5		CÔTE DE LA HAUTE-LEVÉE - GPM 4		14h51
102,1	72,9	N622	Francorchamps		14h58
107	68		Ruy		15h06
114,5	60,5	N633	La Gleize		15h17
117,6	57,4	N633	STOUMONT		15h21
120,8	54,2		CÔTE DE LA VECQUÉE - GPM 5		15h26
129,9	45,1	N697	Hautregard		15h40
134,8	40,2		Sougné-Remouchamps		15h47
137,8	37,2		COTE DE LA REDOUTE - GPM 6		15h52
138,1	36,9		Playe		15h54
142,6	32,4	N62	Louveigné		15h59
149,4	25,6		Trasenster		16h09
151,3	23,7		Nessonvaux - VIRAGE SERRÉ À DROITE		16h10
151,5	23,5	N604	Nessonvaux - Passage sur Pont		16h11
154,7	20,3		Olné		16h17
156,1	18,9		CÔTE DE NESSONVAUX - GPM 7		16h19
157,9	17,1		Soumagne		16h22
158,7	16,3		Xhendelesse		16h25
163,7	11,3		Herve		16h30
169,4	5,6		CÔTE DE BOLLAND - GPM 8		16h36
171,8	3,2		Gobcé		16h39
175	0	ARRIVÉE	rue Lambert Marlet (face au Cladic)		16h45

Accès départ et 5 premiers kilomètres

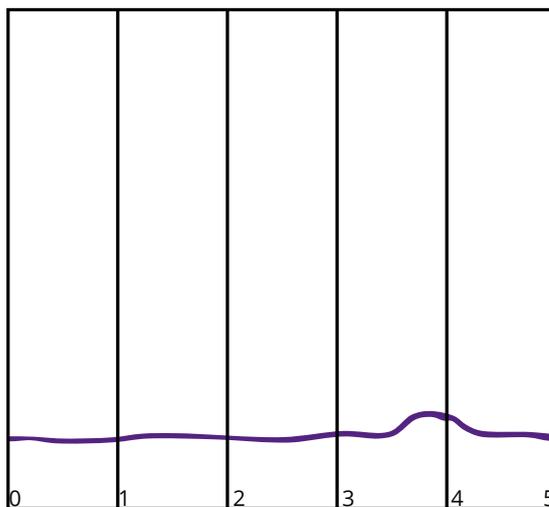
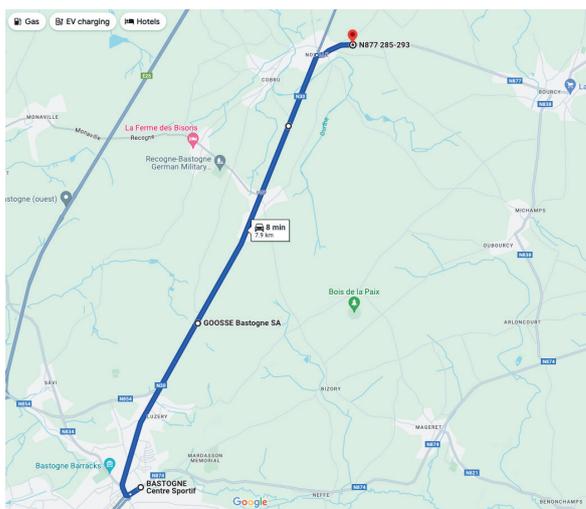
Venant de l'E40 - E42 - E313 Liège - Maertricht - Aix-la-Chapelle la Chapelle - Anvers - Verviers

Prendre l'autoroute E25 en direction de Luxembourg, Sortie n° 53 Hemroulle (Clervaux). Prendre à gauche pour emprunter la N854 vers Savy puis à droite N834, rue de La Roche.

Arrivé au rond point, tout droit rue Pierre Thomas (N30). Au rond point suivant, tout droit (N874) Porte de Trèves - PPO - rue Gustave Delperdange, à droite complexe commercial, permanence à la PISCINE.

Venant de l'E411 - E21 - E25 - Bruxelles - France - Luxembourg - SORTIE N°54 Bastogne - Martelange

Prendre à droite N4 et peu après, à gauche N84 rue de Marche ; Au premier carrefour à 4 voies, prendre à gauche la N30, rue du Vivier et continuer la N30 par la droite, rue des Jardins, Porte de Trèves, jusqu'au rond point, sortie par la droite. PPO : rue Gustave Delperdange, à droite complexe commercial, permanence à la PISCINE.



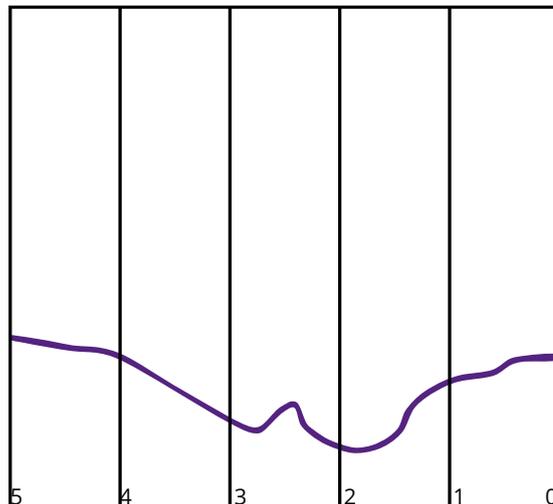
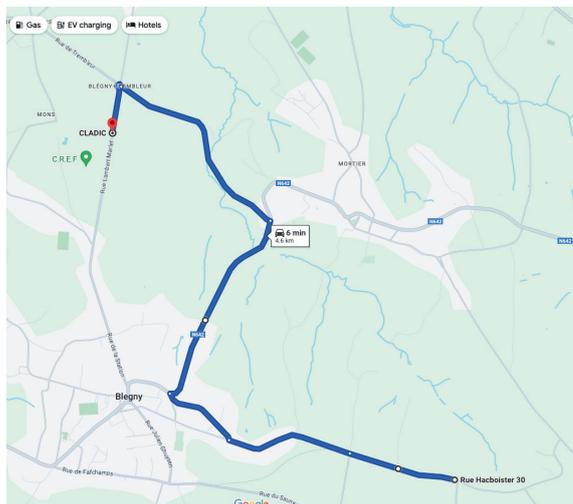
Accès arrivée et 5 derniers kilomètres

Venant de l'E42 : BRUXELLES-ALLEMAGNE

Sortie Blegny. Suivre à droite Champs de Tignée, N604 1 er RP à droite, passer sur Pont Autoroute, 2 ème RP tout droit, rue Lieutenant Jungling, N642, 3 ème RP, à droite, Thier du Ry, rue Justin Sauvenier, rue Troisfontaines, rue Entre Deux Villes RP à gauche PI Ste Gertrude, RP à droite, rue de la Fontaine, à gauche, rue Richelette, RP à gauche rue Lambert Marlet.

Venant de l'E42 : ALLEMAGNE-BRUXELLES

Sortie 36 Blegny. 1er RP, à droite, rue Lieutenant Jungling, N642 2 ème RP, à droite, Thier du Ry, rue Justin Sauvenier, rue Troisfontaines, rue Entre Deux Villes RP à gauche PI Ste Gertrude, RP à droite, rue de la Fontaine, à gauche, rue Richelette, RP à gauche rue Lambert Marlet.





SUPPORTER DE VOTRE VIE



CHALLENGE RAYMOND POULIDOR



CyclismACTU.NET

COMPALIA
COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES ADAPTÉS

PARTENAIRES OFFICIELS

12ème AG Liège-Bastogne-Liège Aspirants

Dimanche 21 avril 2024

RENDEZ-VOUS DÉPART : Parking de l'Intermarché de NANDRIN, tonnelle AG – LIEGE BASTOGNE LIEGE Aspirants – Route du Condroz 318 – 4550 – NANDRIN

INSCRIPTIONS : de 13h00 à 14h15

DÉPART : 14h20 en groupe encadré

ARRIVÉE : vers 15h15 à la ligne d'arrivée. À la flamme rouge les participants seront répartis par groupes d'âge pour disputer un sprint jusqu'à la ligne d'arrivée des professionnels.



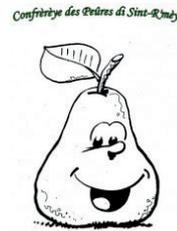
LIEU DE RENDEZ-VOUS A L'ARRIVÉE : tonnelle AG LIEGE BASTOGNE LIEGE, sur le pont de Belle-Ile où les participants recevront leur T-Shirt et leurs cadeaux. Les participants seront alors conduits en groupe, habillés de leur T-shirt, pour une photo sur le podium de LIEGE BASTOGNE LIEGE situé à hauteur de la ligne d'arrivée.

ITINERAIRE – RETOUR DES PARENTS : Sera remis au départ à NANDRIN aux Parents présents.

ITINERAIRE 12 ème AG LBL ASPIRANTS :

NANDRIN – Départ à hauteur du parking du magasin INTERMARCHE, A droite rue de la Halète, à gauche rue des Hausseurs, à gauche rue le Sabot, Ralentisseurs successifs rue le Sabot, à droite rue de la Hes des Moges. NEUPRE – tenir la droite rue de la Gotte, au carrefour tout droit rue Rimièrè, ralentisseurs successifs rue Rimièrè, tenir la gauche rue Rimièrè, ralentisseurs successifs rue Rimièrè, au carrefour tout droit rue de Bonry (km 5,84), ralentisseurs successifs rue Bonry, à droite rue des Deux Eglises, ralentisseurs successifs rue des Deux Eglises, au carrefour tout droit rue des Deux Eglises, ralentisseurs successifs ruedes Deux Eglises, ROTHEUX-RIMIÈRE – à gauche rue du Chêne (km 7,8), au carrefour tout droit rue du Bout de Rotheux, à gauche rue Marcel Marion, au Rond-Point à droite Al Pirgotte, à gauche rue des Charteux, ralentisseurs successifs rue des Charteux, ATTENTION descente rapide, PLAINEVAUX – à gauche rue du Centre (km 10,57), passage sur pont, tenir la gauche sur la rue du Centre, à gauche rue du Centre, au carrefour tout droit rue de la Croisette, ralentisseurs successifs rue de la Croisette, au croisement à gauche rue Beauregard, ralentisseurs successifs rue Beauregard, SERAING – Boncelles – à gauche rue de Beauregard (entrée sur le circuit de LIEGE BASTOGNE LIEGE), suivre le fléchage des professionnels jusqu'à l'ARRIVÉE.





RESTAURANT - TRAITEUR
« LE CHALET »
Rue Lambert Marlet, 23, 4670 Blegny
Tél : 04 / 387. 56 . 16
Email : cedric@le-chalet.be

